

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE660

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 43, substituer aux mots :

"celle-ci",

les mots :

"cette dernière".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.